



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté
Égalité
Fraternité

TOUS MOBILISÉS

CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

EN PARLER

- **Appeler le 05.30.30** : SOS Écoute, anonyme et gratuit 7j/7 de 9h à 1h du matin (dimanche 9h-13h et 17h-1h),
- **À votre entourage et/ou des professionnels** : soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, cellules d'écoute, médecin de prévention et assistante sociale,
- **À des associations et structures** qui oeuvrent dans la lutte contre les violences telles que le Centre d'Information Droits des Femmes et Égalité, le Relais de la Province sud, etc.

LE SIGNALER

LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ

- **Au commissariat ou à la gendarmerie** : Vous bénéficierez d'un accueil bienveillant par les forces de l'ordre, et du soutien d'une psychologue et d'intervenants sociaux qui vous accompagneront tout en respectant vos choix.
- **Au médipôle ou à la clinique Kuindo-Magnin** : possibilité de plainte à l'hôpital et obtention de certificat médical de constatation des violences.

SE METTRE À L'ABRI

DES CENTRES ET DES DISPOSITIFS
D'HÉBERGEMENT EXISTENT SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

- **Le Relais de la Province sud** au 20.37.70
- **Centre d'Information Droits des Femmes et Égalité** au 20.37.40
- **SOS Violences** au 05.11.11
- **Dispositif d'Accueil des Victimes** (Médipôle) 20.83.40
- **Assistants sociaux** :
PN - DASSPS 05.00.70,
PS - DPASS 20.45.40,
PIL - DACAS 45.52.46



SE RECONSTRUIRE

VOUS POUVEZ DISPOSER D'UNE PRISE EN CHARGE
THÉRAPEUTIQUE, JURIDIQUE ET SOCIO-ÉDUCATIVE :

- **Accompagnement social** : PN - DASSPS 05.00.70, PS - DPASS 20.45.40, PIL - DACAS 45.52.46, intervenante Sociale Gendarmerie PS 73.06.99 ou 20.78.23, PN 91.40.77 ou 45.12.19, intervenante sociale de la police 24.34.18
- **Accompagnement psychologique** : Psychologue en commissariat 24.33.52
- **Assistance et conseils juridiques** : ADAVI au 27.76.08
- **Juriste de la Province sud** : 20.53.01
- **Association Case Juridique Kanak (droit coutumier)** : 96.30.55

EN CAS D'URGENCE,

 **17 - 15 - 18**
OU LE 05.30.30



Pour plus d'informations, consultez :
<https://violences-conjugales.gouv.nc>
<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr>